

musqués par cabane survivront à l'hiver et que trois peuvent être capturés, les autres demeurant pour la propagation. Ainsi, les saisons de chasse fermée générale sont chose du passé et les rats musqués en toute saison peuvent être capturés conformément au programme. En conséquence, la moyenne de la production annuelle depuis 1946 a presque triplé par rapport à la moyenne de la production annuelle d'une période correspondante antérieure à 1946. La capture de 1955 s'élevait à près de 1,965,000 rats musqués; en trois autres années seulement la prise fut plus considérable.

Le pékan, le renard, le lynx, la martre, le vison, la loutre, l'écureuil et le lapin, sont d'autres animaux à fourrure importants du point de vue économique. Le nombre de ces animaux ainsi que la valeur de leurs peaux ont varié depuis quelques années, mais la production plus abondante de castors et de rats musqués a aidé à stabiliser le revenu du trappeur. Bien que le prix de la plupart des fourrures ait diminué ces dernières années, le revenu provenant des fourrures d'animaux sauvages en Saskatchewan s'est maintenu.

Le blaireau, le raton laveur et le glouton offrent en ce moment peu de valeur économique. Les loups et les coyotes sont classés parmi les bêtes nuisibles de même que le renard dans les régions habitées et des programmes étendus de destruction ont été exécutés afin de réduire le nombre de ces animaux.

En 1948, il était très évident que les primes ne parvenaient pas à réduire le nombre des coyotes. Un programme prévoyant l'emploi de chasseurs payés a donc été lancé conjointement avec les municipalités rurales, tout le personnel sur place relevant directement du ministère des Ressources naturelles. Ces hommes ont eu recours, sous une surveillance étroite, au fusil, au piège, au fusil à cyanure ou attrappe-coyotes et au poison. Le programme a donné d'excellents résultats et les coyotes ne présentent plus de problème dans les régions habitées. La prime pour la capture des loups a cessé d'être payée en 1954, mais l'usage d'appâts empoisonnés placés sur les lacs de grande étendue des régions isolées constitue la méthode actuelle de destruction. Dans ce cas également, seuls les employés du ministère sont autorisés à manipuler le poison. Ce travail devient de plus en plus important, non seulement pour protéger le gibier indispensable au bien-être de la population du Nord mais aussi pour diminuer les risques de propagation de l'épidémie d'hydrophobie qui sévit dans l'Ouest depuis deux ans ainsi que l'hydatide, découverte chez certaines espèces de gros gibier.

La belette est un précieux animal à fourrure et détruit les rongeurs; aussi, on a demandé pour en augmenter le nombre que la saison de chasse fermée s'étende à la plus grande partie des régions habitées. Toutefois, la fermeture dans des régions très vastes ne semble pas accroître la population des belettes et le ministère poursuit des études biologiques afin de déterminer l'effet du piégeage à divers degrés d'intensité sur ces précieux animaux à fourrure au cours d'une période d'années.

**Alberta.**—Le commerce actuel de fourrures d'animaux sauvages en Alberta porte principalement sur le groupe de fourrures fines qui comprend le rat musqué, l'hermine, le castor, le vison et l'écureuil. Ce groupe représentait 97 p. 100 de la valeur totale de la prise de 1953-1954. La baisse du marché des peaux à long poil rude du renard, de la mouffette, du lynx et du lapin a maintenu le piégeage de ces animaux à un niveau inférieur depuis quelques années. Durant la saison 1953-1954, le prix des fourrures est demeuré bas en général, sauf pour quelques espèces. La statistique indique qu'un plus grand nombre de peaux ont été levées mais que le revenu du trappeur a diminué.

La production de fourrures d'animaux sauvages en Alberta est contrôlée grâce au régime des concessions de piégeage immatriculées. Au cours des dernières années, sauf de légères fluctuations, le nombre de concessions de piégeage immatriculées est demeuré assez stable, soit environ 3,000 dont 800 approximativement inscrites par des Indiens compris dans les traités. Le droit d'enregistrement de \$10 par concession est payé par le gouvernement fédéral au nom des Indiens. La prédominance du rat musqué et du castor explique que la situation soit stable en ce qui concerne les concessions de piégeage. Avant l'institution du régime, les castors avaient presque disparu dans la province mais, en dix ans d'administration, leur nombre a augmenté au point qu'il faut à présent les capturer et les éliminer des régions où leur présence n'est pas désirée et où ils causent beaucoup